

Président : Christian DELATTRE - 59 Hazebrouck
Vice-président : Roger BESSIS - 75 Paris
Secrétaire Général : Philippe DREVON - 42 Roanne
Trésorier : Marc ALTHUSER - 38 Grenoble
Secrétaire Général Adjoint : Eric LEFEBVRE - 41 Vendôme
Trésorier Adjoint : Marc CONSTANT - 59 Aubers

SYNDICAT NATIONAL DES ULTRASONOLOGISTES DIPLOMES

Doppléristes Diplômés, Echographistes Diplômés
60, boulevard de Latour-Maubourg - 75340 Paris Cedex 07

EDITO - Ch. Delattre LA GESTION DE L'ENVELOPPE

Le syndicalisme n'aura réussi qu'à différer l'instauration de l'enveloppe budgétaire allouée annuellement aux dépens d'assurance maladie, effective depuis les ordonnances JUPPÉ d'avril 96.

Cette régulation forcée n'aurait pu s'appuyer sur des critères médicaux que si

- les besoins de soins à satisfaire étaient quantifiés ;
- la qualité des prestations de soins était évaluée ;
- les sanctions pour dépassement d'objectifs ne concernaient que des soins injustifiés.

Pourtant, les Unions Professionnelles de Médecins, chargées de la qualité des soins, n'ont pas compétence pour réguler la dépense de soins.

~amment dès lors maîtriser la progression de la demande, liée à la démographie française, au progrès des techniques et des thérapeutiques ?

Les économistes n'ont trouvé d'autre solution qu'un remboursement par les ordonnateurs de dépenses de la totalité des honoraires, et de 5 % des prescriptions.

Pour "aider les médecins à tenir leurs objectifs d'honoraires", notre bonne ministre nous a prévu des lettres-clés flottantes ; le SNUD proteste contre cette mesure contreproductive, qui a déjà frappé les radiologues d'une baisse du Z de 13,5 %.

Les patients ne sont eux-mêmes pas d'accord avec cette dévalorisation de l'acte médical qu'ils savent se faire aux dépens de la qualité de l'acte.

Le SNUD a depuis longtemps proposé une autre approche pour que la Sécurité Sociale ne rembourse que des actes valides : c'est la standardisation de l'acte échographique. Nous attendons avec intérêt que les sociétés savantes et les autres syndicats concernés nous confortent dans cette approche qualité, qui a trouvé des partisans à la CNAMTS.

En attendant, même si l'économie de nos cabinets est pour l'heure mise à mal, il importe de suivre le mot d'ordre de cessation d'activité, au moins à partir du 24 décembre 1998, pour les soins non urgents, dans le triple but

- de limiter au maximum le dépassement d'objectif ;
- d'éviter de trop forts reversements (prévisions moyennes : 10 000 Frs par généraliste, 30 000 Frs par spécialiste) ;
- de faire toucher du doigt par la population, les conséquences de l'enveloppe votée par le Parlement.

Sans doute cette étape est-elle nécessaire à la mise en place d'une gestion médicalisée de l'enveloppe. CH. D.

EQUIVALENCE AU DIU : ECRIVEZ À VOTRE ORDRE DÉPARTEMENTAL

Ch. Delattre

Dans chaque département, les échographistes peuvent trouver au Conseil Ordinal un appui qui contribue à débloquer la situation au niveau national.

Écrivez, adressez cette lettre-type

"Monsieur le Président,

Vous savez que l'Ordre National a décidé en 1997 de recommander une bonne formation pour les praticiens de l'échographie, notamment par les DIU, et a accepté l'ouverture dans l'annuaire "France Télécom" d'une rubrique "Médecins : échographie". Pourtant, depuis novembre 97, rien n'a bougé dans les faits.

Pouvez-vous intervenir au niveau national, pour témoigner que :

- les échographistes exclusifs compétents doivent pouvoir faire état d'un diplôme reconnu par l'Ordre ;
- les patients doivent pouvoir éclairer leur libre choix au moyen d'une rubrique téléphonique dédiée à l'échographie.

Je vous remercie de bien vouloir prendre ma demande en considération, et de promouvoir par là une dynamique de justice dans l'institution ordinale qui a vocation à faire respecter une égalité des confrères dans l'organisation réglementaire de leur exercice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma meilleure estime.

A Le
Docteur

REVALORISATION RETRO-ACTIVE VOUS POUVEZ REMBOURSER

Ch. Delattre

Une revalorisation rétroactive d'honoraires a été versée en 98 aux échographistes classés dans la convention des généralistes, au titre de l'exercice 97.

Ce versement ne paraît pas fondé, d'une part parce que la revalorisation d'honoraires ne devait intéresser que la consultation (non le KE), d'autre part parce qu'il n'existe aucune justification de différence d'honoraires entre échographistes spécialistes ou non.

La cohérence rendrait souhaitable que les intéressés remboursent ces honoraires indus par chèque à leur CPAM, comme l'a accepté la mienne.

PAGE DU SYNDICALISTE ET DU SYMPATHISANT ACTIFS

QUID D'UN KE FLOTTANT Ph. Kolf.

Le SNUD, représenté par Ch. Delattre et Ph. Kolf, a rencontré les responsables des services statistiques de la CNAMTS. Selon leurs sources, il apparaît une augmentation de 20% du nombre de KE effectués en 1997 par rapport à 1996.

Le SNUD considère que cette augmentation des KE n'est pas due à une augmentation de l'activité échographique mais à une amélioration de la saisie des KE par les ligidateurs des caisses. En 1996, moins de la moitié de nos KE étaient enregistrés comme tels. En 1997 on est à plus de 60%.

Les échographistes ont actuellement intérêt pour pallier à ces erreurs de saisie, à apporter la preuve à la CNAMTS de l'évolution de leur activité.

La solution retenue par le SNUD, en partenariat avec le service des statistiques de la CNAMTS est de leur fournir les moyens d'une enquête sur l'activité des échographistes exclusifs.

Nous demandons à chaque échographiste d'adresser Ph. DREVON - LDS, secrétaire général, le courrier cidessous, autorisant le SNUD à vous signaler à la CNAM comme échographiste exclusif.

Une enquête interne CNAM permettra de rassembler les SNIR anonymisés de chacun d'entre nous afin d'apprécier la proportion réelle du taux de saisie des KE.

Dans ce domaine le SNUD ne peut rien sans vous.

Merci de répondre par retour du courrier.

Je soussigné, échographiste exclusif, autorise le SNUD à communiquer au service statistique de la CNAM, les informations ci-dessous pour l'évaluation anonymisés de la qualité de saisie du KE.

Nom
Prénom
N° d' inscription professionnelle.....
àLe
Signature.....

PETITION POUR LA DEFENSE DE L'ECHOGRAPHIE DE QUALITÉ.

Ceci concerne tous les praticiens de l'échographie généralistes ou spécialistes, exclusifs ou non.

Vous êtes près de 30% à avoir manifesté votre soutien au SNUD en renvoyant le texte proposé. Nous pouvons faire

mieux, seul le nombre fait la force. Il est encore temps de renvoyer à la LDS, le texte de la colonne cicontre.

Dans un premier temps le Conseil d'Administration du SNUD, unanime, a adressé une demande pressante d'explications et d'actions aux intervenants dans le projet d'équivalence. La réponse est consternante, on tire en touche, on se défile

Le deuxième temps fera état de votre soutien, qui ne vaudra que par le nombre de réponses. S'il devait y avoir un troisième temps, il est sûr qu'il serait affecté de arguments d'une juste colère qui atteindrait les "corpsconstitués" comme les Sociétés Savantes.

POURRONS NOUS ENCORE FAIRE DE L'ECHOGRAPHIE DEMAIN

9 MOIS APRÈS QUE SA FORMATION AIT ÉTÉ DEMANDÉE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ORDRE, LA COMMISSION D'EQUIVALENCE QUI DOIT ASSIMILER LES ECHOGRAPHISTES ACTUELS À CEUX FORMÉS DANS LE CADRE DU D.I.U. N'EST TOUJOURS PAS EN PLACE. NOUS DEVONS EXIGER QUE LE DOSSIER AVANCE. CECI CONCERNE TOUS CEUX ET CELLES QUI FONT DE L'ECHOGRAPHIE SOIT A TITRE EXCLUSIF SOIT DANS LE CADRE DE LEUR SPÉCIALITÉ.

AIDEZ LE SNUD A EXIGER L'OBTENTION DE CE QUI NOUS EST DÛ, EN REMPLISSANT ET SIGNANT LA LETTRE CI-DESSOUS QUI SERA RENVOYÉE À LA LDS.

Je, soussigné.....
estime avoir la formation et l'expérience nécessaires pour pratiquer des examens ultrasonologiques pertinents en respectant les prescriptions inscrites au code de déontologie.

J'ai eu connaissance par un communiqué de presse de l'Ordre des Médecins que dorénavant toute échographie ne pourra être réalisée que par des praticiens ayant validé un diplôme interuniversitaire, que seuls ces titulaires du DIU ou de son équivalent, pourront se faire connaître sur l'annuaire des Télécom.

Je m'estime donc en droit d'exiger des autorités compétentes, que la commission d'équivalence s'installe sans tarder et donne ses conclusions avant un délai de trois mois.

Nom

Adresse

Spécialité

Exercice exclusif de l'écho oui non signature

et cachet

PAGES JAUNES.

Un confrère radiologue nous demande en quelle année sera réouverte la rubrique "Médecins : Échographie"

France Télécom, en réponse à une interrogation du SNUD, nous communique un courrier qu'elle adressait en janvier au Dr Haenhel, secrétaire général du Conseil National de l'Ordre des Médecins

"Monsieur le Secrétaire Général,

Mon service, chargé de la gestion des Nomenclatures des rubriques professionnelles paraissant dans les Annuaire de France Télécom, a porté attention à votre courrier du 15 janvier.

Aussi, conformément à votre décision prise en Session les 11 et 12 décembre 1997, je vous confirme que les trois nouvelles rubriques libellées respectivement

- Médecins : échographie
- Médecins : médecine manuelle - ostéopathie -
- Médecins : sexologie

seront créées pour l'édition 2000 des Pages Jaunes.

A ce sujet, je vous rappelle que les évolutions des rubriques du domaine médical sont examinées chaque année lors d'une réunion de concertation entre France Télécom, le Conseil National de l'Ordre des Médecins et la Direction Générale de la Santé.

En ce qui concerne particulièrement l'édition 1999 de notre Nomenclature, cette réunion s'est tenue dans vos locaux, le 9 octobre 1997. France Télécom avait sollicité le CNOM sur l'opportunité de créer les trois rubriques suivantes

- Médecins ostéopathes
- Médecins échographistes
- Médecins sexologues

France Télécom avait alors précisé que ces créations pourraient être effectives pour l'édition 1999 des Pages Jaunes dans la mesure où le CNOM donnait son accord au plus tard en décembre 1997.

Dans le procès-verbal daté du 13 novembre 1997, le CNOM "indique que les mentions "médecine manuelle" ostéopathie d'une part, sexologie d'autre part viennent d'être autorisées sur les plaques et les ordonnances et que l'échographie est en passe de l'être. La création de l'ensemble de ces rubriques dans les Pages Jaunes interviendra ultérieurement". (à la demande du CNOM.)

Or, votre courrier daté du 15 janvier 1998 nous parvient alors que notre Nomenclature des rubriques professionnelles édition 1999 est aujourd'hui en cours de diffusion auprès du réseau commercial de France Télécom.

C'est pourquoi notre demande ne pourra être prise en compte que pour l'édition 2000 des Pages Jaunes.

En ce qui concerne l'inscription même des médecins sous ces nouvelles rubriques, je vous rappelle que France Télécom demande à chaque client souhaitant paraître sous une

rubrique relative aux médecins, de produire une pièce d'identité originale ainsi que la carte professionnelle attestant de l'appartenance à l'Ordre National des Médecins, et en plus, l'extrait K-bis, s'il s'agit d'une société.

Toutefois, les inscriptions dans nos annuaires sont prises en compte sous l'entière responsabilité des clients (titulaires et utilisateurs de la ligne).

* note : France Télécom prévoit d'insérer "médecins échographie" dans l'ordre alphabétique, entre diabétologie et endocrinologie.

FIN D' ANNÉE, PÉRIODE DE SOLIDARITÉ

Pour vos dons

- Echographie Internationale - 33 rue du Moulin de Pierre - 92140 CLAMART.

But : enseignement et promotion de l'échographie dans les pays en voie de développement.

- Association EMMANUEL - SOSAdoption - MONTJOIE 49150 CLEFS

accueille les enfants handicapés jusqu'à leur adoption par une famille d'accueil.

FERMETURE DES CABINETS. -

Lorsqu'on tourne la clef du cabinet après avoir branché le répondeur, la clientèle ne sait pas si nous sommes en vacances, en congès ou malade. En cette période festive, il est probable que quel que soit la cause de la fermeture, elle sera attribuée à un congé.

En ce cas, fermeture ne veut pas dire grève mais manifestation visant à faire connaître à l'"usager" quel est le devenir du système de soin auquel il est accoutumé. Vacances ou pas il convient de faire de l'information et d'acquiescer le soutien de notre clientèle en se souvenant du principe qu'en un an un médecin croise plusieurs milliers d'électeurs-assurés-sociaux. Si, comme le rappelle l'Ordre, l'acte médical ne peut être l'occasion d'une action politico-syndicale, l'information peut être donnée "à côté" de cet acte. Nous vous proposons d'apposer l'affiche rédigée au dos de cette page dans votre salle d'attente et à l'entrée du cabinet, et d'en reproduire le texte sur votre répondeur. La clientèle inquiète vous demandera les informations.

Mais bien que l'optimisme soit mesuré, nous n'hésitons pas à vous adresser déjà nos

MEILLEURS VOEUX 1999

Que le plan Juppé Aubry ne nuise pas à la santé de nos patients et nous laisse la sérénité indispensable à notre exercice.

SYNDICAT NATIONAL DES ULTRASONOLOGISTES DIPLÔMÉS (SNUD)

SYNDICAT DES ÉCHOGRAPHISTES ET DOPPLÉRISTES DIPLÔMÉS
EN ACCORD AVEC L'UNION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES (UMESPE)

**Les dépenses de l'Assurance Maladie
de 1998 ont dépassé le budget prévu par
nos députés et notre gouvernement.**

*

**Pour cette raison, du 24 au 31 décembre,
seuls les examens urgents
seront assurés.**

**Pour les prestations non urgentes,
veuillez prendre rendez-vous
début 1999.**

*

En cas d'urgence veuillez appeler au

.....

ou au 15.

* En cas de dépassement de l'enveloppe, l'assurance maladie reprend
aux médecins les honoraires qu'elle vous a remboursés.
(Plans Juppé-Aubry).

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 1999 et surtout
une bonne santé, car les réformes du système de soins nous inquiètent !